

Les ressources académiques

• Un site dédié à la scolarisation des élèves intellectuellement précoces

Accessible sur le portail grand public :

<http://www.ac-montpellier.fr/sections/enseignement-scolaire/scolarité-pour-tous/eip>

Accessible sur le portail intranet Mélodie :

<https://www.ac-montpellier.fr/sections/portail-intranet/politique-pedagogique/politique-educative/suivi-eleve/besoins-specifiques/eleves/eleves>

Textes officiels, liens utiles, éléments de connaissance et de réflexion, bibliographie, pistes de travail, travaux du « cercle d'études » ...

Ce site offre aux enseignants un complément d'informations relatives à la précocité intellectuelle et à sa prise en compte dans le cadre de l'enseignement scolaire.

• Un Réseau académique EIP

Sous l'autorité du Recteur, coordonné par un référent académique et animé dans chaque département par un inspecteur de l'éducation nationale, il est constitué autour d'une équipe inter catégorielle de professionnels de l'éducation et de la santé.

Liste complète sur le site académique.

• Un point écoute

Au service des équipes pédagogiques, des familles et des associations ...
Pour toute demande, ou pour prendre rendez-vous, écrire à l'adresse qui correspond au département dans lequel le dossier est traité :

eip11@ac-montpellier.fr
eip30@ac-montpellier.fr
eip34@ac-montpellier.fr
eip48@ac-montpellier.fr
eip66@ac-montpellier.fr

• Un cercle d'études

Dans le cadre de la formation continue, des professeurs des premier et second degrés vont travailler en groupe interdisciplinaire à produire des exemples possibles d'aménagement simple des parcours scolaires. Vous trouverez sur le site une réflexion didactique et des pistes pédagogiques susceptibles d'alimenter la réflexion des équipes des établissements.

• Des formations

Dans le cadre académique ou départemental, des moments d'information et de sensibilisation sont mis en place sur l'ensemble du territoire académique par les membres du réseau académique EIP : inspecteurs, chefs d'établissement, conseillers pédagogiques, psychologues, conseillers d'orientation-psychologues, médecins scolaires.

Pour toute demande spécifique d'information ou de formation, envoyer un courriel à l'une des adresses mentionnées dans la rubrique « point écoute ».

Référente académique EIP

Myriam MANIFACIER IA-IPR
myriam.manifacier@ac-montpellier.fr



ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE



Rectorat

31 rue de l'Université - CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
www.ac-montpellier.fr



Les élèves intellectuellement précoces

Ils représentent 2 à 3 % de la population scolaire, tous milieux confondus et un tiers d'entre eux sont en situation d'échec scolaire relatif ou massif.

Ils ont des profils variés et singuliers mais présentent des constantes repérables ; savoir repérer ces constantes permet d'améliorer leur prise en charge.

L'information sur la précocité intellectuelle, ses signes identifiables et les réponses à apporter, nécessite la mobilisation de toute la communauté scolaire et des familles.

Les EIP et le Cadre institutionnel

Un cadre officiel définit la prise en compte de ces élèves au profil spécifique :

23 avril 2005 : Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école (article 27 codifié L 321-4)

2007 : circulaire 2007-158 du 17 octobre 2007

2009 : circulaire 2009-168 du 12 novembre 2009

2010 : circulaire de rentrée - item 1.2.6





Repérer la précocité intellectuelle à l'école

Pourquoi ?

- Parce que l'école se doit d'être attentive à des profils d'élèves qui montrent des signes de précocité ou d'aptitudes particulières, tout en ayant des difficultés à épanouir leurs compétences.
- Parce que ce repérage en classe, premier pas vers un diagnostic qui devra être réalisé par un professionnel, permettra de donner à l'élève intellectuellement précoce toutes les chances de s'épanouir et de réussir sa scolarité.



Par qui ?

- Tous les acteurs engagés dans l'éducation peuvent contribuer à ce repérage : enseignants, chefs d'établissement, psychologues scolaires et conseillers d'orientation psychologues, personnels de santé, vie scolaire ...

Comment ?

- *Un élève brillant n'est pas forcément un enfant précoce. Un enfant précoce n'est pas forcément un élève brillant.*
- L'élève intellectuellement précoce est caractérisé par un mode de fonctionnement intellectuel qualitativement différent, parfois inefficace dans le cadre d'une pédagogie classique.

- Quelques indicateurs en vue d'une action concertée (école, famille, réseau académique) et d'un bilan (psychologique, psychoaffectif et intellectuel) qui permettra d'établir un diagnostic fiable :

un décalage visible entre développement intellectuel et développement psychomoteur, social ou affectif :

- vivacité d'esprit et esprit critique développé
- questionnement surprenant, en décalage avec celui du groupe d'âge
- manque d'application et de méthode
- maladresse du geste
- difficultés relationnelles

un mode de fonctionnement intellectuel qualitativement différent, plus efficace devant des tâches complexes :

- appréhension globale et rapide de certains sujets
- attention et concentration extrêmes sur certains thèmes
- réponses immédiates et pertinentes pouvant surprendre
- déficit d'attention lors du travail d'appropriation
- difficultés à restituer des contenus précis
- incapacité à expliquer raisonnement et procédures
- digressions et hors-sujets fréquents
- résultats en dents de scie

des troubles divers parfois associés :

- dyslexie, dyscalculie, dyspraxie, dysorthographe
- instabilité psychomotrice
- anxiété



Aménager le parcours scolaire

• Démarche :

devant des indices convergents, les enseignants doivent évoquer le sujet avec l'équipe de direction et l'équipe pédagogique, solliciter le psychologue scolaire et/ou le médecin de l'Education nationale de leur secteur ; parallèlement, un dialogue avec la famille sera engagé. En fonction du diagnostic posé par les spécialistes, plusieurs types d'aide, complémentaires, pourront être mis en place, et notamment un aménagement du parcours de l'élève.



• L'aménagement du parcours scolaire pourra être fondé sur quelques principes simples :

- reconnaître l'élève intellectuellement précoce dans sa différence
- mettre en place un accompagnement personnalisé (contenus, rythmes, méthodes)
- favoriser l'intégration de l'élève intellectuellement précoce dans le groupe classe
- mettre en œuvre tous les leviers et dispositifs pédagogiques qui existent :
 - travail par cycles
 - groupes de travail par compétences
 - interdisciplinarité
 - Projet Personnalisé de Réussite Educative
 - Travaux Personnels Encadrés
 - tutorat
 - contrats éducatifs